

**INFORMATION**

**Déclaration individuelle relative aux opérations des personnes  
mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la société**

**LA PRESENTE NOTIFICATION N'A PAS FAIT L'OBJET D'UN CONTROLE DE L'AMF ET EST ETABLIE  
SOUS LA RESPONSABILITE EXCLUSIVE DU DECLARANT.**

**NOM /FONCTION DE LA PERSONNE EXERCANT DES RESPONSABILITES DIRIGEANTES OU DE LA  
PERSONNE ETROITEMENT LIEE :**

ORPAR SA Société anonyme, Membre du Conseil d'administration

**NOTIFICATION INITIALE / MODIFICATION:**

Notification initiale

**COORDONNEES DE L'EMETTEUR**

**NOM :** REMY COINTREAU  
**LEI :** 5493004V6A3Z027YT216

**DETAIL DE LA TRANSACTION**

**DATE DE LA TRANSACTION :** 23 juin 2026  
**LIEU DE LA TRANSACTION :** Hors plateforme de négociation  
**NATURE DE LA TRANSACTION :** Prêt  
**DESCRIPTION DE L'INSTRUMENT FINANCIER :** Action  
**CODE D'IDENTIFICATION DE L'INSTRUMENT FINANCIER :** FR0000130395

**INFORMATION DETAILLEE PAR OPERATION**

**PRIX UNITAIRE :** 0.0000 Euro  
**VOLUME :** 780 000.0000

**INFORMATIONS AGREGÉES**

**PRIX :** 0.0000 Euro  
**VOLUME :** 780 000.0000

**TRANSACTION LIEE A L'EXERCICE DE PROGRAMMES D'OPTIONS SUR ACTIONS OU SUR UNE ATTRIBUTION  
D'ACTIONS GRATUITES OU DE PERFORMANCES :** NON

**DATE DE RECEPTION DE LA NOTIFICATION :** 24 juin 2026

**COMMENTAIRES :**

La présente déclaration porte sur la conclusion d'un contrat de prêt de titres portant sur des actions ordinaires de la société Rémy Cointreau, conclu par ORPAR SA avec BNP Paribas Financial Markets SNC, en qualité d'emprunteur. Le règlement-livraison des titres aura lieu le 25 juin 2026.

Le prêt de titres est conclu dans le cadre et pour les besoins de l'émission d'obligations échangeables en actions ordinaires existantes de la société Rémy Cointreau à échéance 30 juin 2033 (les « OEA »), réalisée par ORPAR, pour un montant nominal de 150 millions d'euros. Il a pour seule finalité de permettre à l'emprunteur de faciliter les activités de couverture (hedging) de certains souscripteurs des OEA, conformément aux modalités usuelles de ce type d'opération.

Le prêt de titres est conclu pour la durée des OEA, sauf remboursement anticipé, échange ou rachat et annulation préalables de celles-ci. À l'échéance du prêt de titres, les actions Rémy Cointreau prêtées seront intégralement restituées à ORPAR.

*"Les données à caractère personnel collectées par le biais de ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réservé à l'usage exclusif de l'AMF pour l'accomplissement de ses missions. En application du règlement (UE) n° 2016/679 du 27 avril 2016 et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le droit d'accès et le cas échéant, de rectification, d'effacement, d'opposition ou de limitation du traitement des données personnelles des personnes physiques les concernant, peut être exercé par courrier à l'adresse suivante : AMF - Délégué à la protection des données - 17 place de la Bourse, 75002 Paris ; et via le formulaire « données personnelles » accessible sur le site internet de l'AMF. Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL."*